

Cyril DESCHAMPS-BERGER  
Le refuge du Laisonnay  
73350 CHAMPAGNY-EN-VANOISE

à

Mairie de CHAMPAGNY-EN-VANOISE

Le Laisonnay le 07/09/2022

Monsieur le Maire de Champagny-en-Vanoise, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je reviens vers vous à la suite de l'échange que nous avons eu ce lundi 05/09 au refuge en présence d'un représentant de la commune et du responsable des installations d'ENEDIS.

A cette occasion nous avons appris que la commune avait démarré des travaux pour équiper le hameau du Laisonnay-d'en-Bas en électricité. Nous avons également été informés que la commune refusait de fournir ce service au hameau du Laisonnay-d'en-Haut situé à 400 mètres, ce qui nous semble surprenant puisque M. Le Maire nous avait signifié par écrit en 2021 que la commune avait prévu ces installations (copie du courrier à votre disposition).

La commune semble vouloir justifier cette décision brutale et sans préavis par le fait que, selon elle le hameau du Laisonnay-d'en-Haut ne comporterait que des lieux privés, sans aucun intérêt public ni touristique qui pourrait justifier un investissement de la commune.

Nous sommes évidemment en total désaccord avec cette vision des choses.

Le hameau classé du Laisonnay d'en-Haut desservi par une route communale comporte effectivement des bâtiments privés mais également une chapelle remarquable et très visitée.

Le refuge du Laisonnay situé au cœur de ce hameau est également privé. C'est le seul refuge de la commune qui n'est pas financé par des fonds publics. Cela ne nous semble pas être une raison suffisante pour avancer que l'ensemble du hameau n'a aucun intérêt.

Le refuge du Laisonnay existe depuis 1963 et répond à un éventail de missions bien plus larges qu'un simple fonctionnement d'une entreprise privée. Le hameau est une porte d'entrée importante vers le Parc National de la Vanoise, la fréquentation en été est en hausse chaque année. Depuis toujours nous assurons gratuitement l'information aux touristes, en particulier lorsque le point info de l'office du tourisme n'est pas ouvert. Nous fournissons gratuitement un grand espace pique-nique ouvert à tous. Nous mettons à disposition gratuitement des toilettes. Le refuge du Laisonnay est depuis des années le point central de coordination des opérations de secours puisque nos installations ont été depuis 15 ans les seules en mesure de communiquer avec les pompiers, le PGHM... Comment la commune de Champagny peut-elle sérieusement justifier que le hameau du Laisonnay-d'en-Haut n'apporte rien à la commune alors même que le refuge du Laisonnay est pour un grand nombre de touristes et de locaux un acteur incontournable dans le vallon ?

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, chacun d'entre vous ne peut ignorer les difficultés que nous avons à fonctionner sans être relié au réseau électrique. **Nous sommes accessibles par une route communale**, nous ne sommes donc pas considérés comme un refuge de montagne. Nous sommes soumis aux réglementations des Cafés-Hôtels-Restaurants avec des besoins importants en énergie pour faire fonctionner les équipements obligatoires (chambres froides, cellules de refroidissement, lave-vaisselle etc...). Refuser d'alimenter le refuge en électricité ne nous laisse qu'une seule option : continuer à nous alimenter au diesel et au gaz.

Nous consommons chaque année plusieurs milliers de litres de fuel pour produire de l'énergie ainsi que plusieurs tonnes de gaz pour remplacer les résistances électriques des machines. Ce fonctionnement est une aberration écologique que l'économie de 400 mètres de câble ne pourra jamais compenser.

Nous sommes au cœur d'un hameau classé lui-même niché dans un vallon classé situé à l'entrée du Parc National de la Vanoise. Comment justifier que la commune de Champagny-en-Vanoise nous impose ce niveau de pollution aux hydrocarbures ? **Il n'y a aucune raison valable de continuer à alimenter tout un hameau au fuel alors que le réseau électrique s'arrête à 400 mètres et est accessible par une route communale.**

Le coût de cette installation a été évalué au maximum à 40 000 EUR par le responsable d'ENEDIS qui financerait une grande partie de l'installation. Quelle serait alors l'économie réelle pour la commune ? Nous rappelons que les engins sont sur place, que le réseau électrique sera bien installé jusqu'au hameau du Laisonnay-d'en-bas, et que les entreprises ainsi qu'ENEDIS estiment judicieux d'équiper le hameau du Laisonnay-d'en-Haut situé à 400 mètres puisqu'**une tranchée doit être réalisée de toute façon pour installer le réseau d'eau**. Economiser 400 mètres de câble est aberrant !

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, le temps presse, l'entreprise en charge des travaux est déjà sur place, tout sera terminé d'ici deux ou trois semaines. Comment pouvez-vous justifier que le hameau et le refuge du Laisonnay-d'en-Haut n'apportent pas une valeur ajoutée dans le vallon ?

**Pourquoi voulez-vous nous obliger à polluer cet endroit alors qu'une solution toute simple est disponibles à moindre coût et sans aucune contrainte écologique ?**

Nous vous prions donc de bien vouloir revoir votre position et de respecter ce qui avait été annoncé par écrit en 2021 par M. le Maire, à savoir l'installation du réseau électrique sur les deux hameaux du Laisonnay.

En espérant avoir retenu votre attention et dans l'attente d'une confirmation de la prise en compte de cette demande je vous prie d'agréer mes plus respectueuses salutations.

Cyril DESCHAMPS-BERGER

Pour copie à :

- Xavier Eudes, directeur du Parc national de la Vanoise
- Vincent Rolland, député de la Savoie
- Fabienne BLANC-TAILLEUR et Vincent ROLLAND, conseillers départementaux de la Savoie, canton de Moûtiers
- Corinne Chaumontet, directrice du site de Champagny-en-Vanoise au sein de l'office de tourisme de la Grande Plagne